

Informations de base	
2012/2298(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Promotion d'une stratégie européenne pour les technologies de transport au service de la mobilité européenne durable de demain Subject 3.20 Politique des transports en général 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles 3.50.01.05 Secteurs spécifiques de la recherche 3.50.04 Innovation	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	TRAN Transports et tourisme	CRAMER Michael (Verts/ALE)	05/11/2012
		Rapporteur(e) fictif/fictive PIRKER Hubert (PPE) LIBERADZKI Bogusław (S&D) BILBAO BARANDICA Izaskun (ALDE) ZĪLE Roberts (ECR) RUBIKS Alfreds (GUE/NGL)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI Développement régional	BICEP Jean-Jacob (Verts/ALE)	27/11/2012
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Mobilité et transports	KALLAS Siim	

Evénements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
13/09/2012	Publication du document de base non-législatif	COM(2012)0501 	Résumé
22/11/2012	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/06/2013	Vote en commission		
07/08/2013	Dépôt du rapport de la commission	A7-0241/2013	Résumé
09/09/2013	Débat en plénière		
10/09/2013	Décision du Parlement	T7-0339/2013	Résumé
10/09/2013	Résultat du vote au parlement		
10/09/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2298(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/7/11247

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE505.983	28/02/2013	
Amendements déposés en commission		PE507.954	11/04/2013	
Avis de la commission	REGI	PE508.036	03/06/2013	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0241/2013	07/08/2013	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0339/2013	10/09/2013	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de la Commission (COM)	COM(2012)0501 		13/09/2012	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2013)816		19/12/2013	

Promotion d'une stratégie européenne pour les technologies de transport au service de la mobilité européenne durable de demain

2012/2298(INI) - 13/09/2012 - Document de base non législatif

OBJECTIF : promouvoir la recherche et l'innovation dans le secteur des transports de l'UE et élaborer une stratégie européenne pour les technologies de transport.

CONTENU : le [Livre blanc de 2011 sur les transports](#) préconise la transformation du système de transport européen en un système compétitif et durable qui permettra d'améliorer davantage la mobilité et de continuer à soutenir la croissance économique et l'emploi. Ce document fixe des objectifs ambitieux consistant à rendre l'Europe moins tributaire des importations de pétrole, à améliorer l'environnement, à diminuer le nombre d'accidents et à réduire nettement les émissions de gaz à effet de serre. Dans cette perspective, la Commission estime que les pouvoirs publics et l'ensemble du secteur des transports doivent rompre avec le mode de pensée conventionnel, l'enjeu étant de **mobiliser les capacités de recherche et d'innovation de l'Europe** pour soutenir la réalisation des aspirations de la société et des objectifs en matière de politique des transports.

Le Livre blanc propose de mettre en place un «espace européen unique des transports» afin de répondre aux besoins des 500 millions de personnes dans le marché intérieur. La taille de ce marché permettra de procéder à **l'essai, à grande échelle, d'une multitude de technologies et services innovants**, en réalisant des économies d'échelle et d'envergure et en créant des marchés nationaux forts pour les industries européennes du secteur des transports actives à l'échelle mondiale. Cette approche fait le lien entre l'innovation et les trois autres volets du Livre blanc: marché intérieur, développement des infrastructures et coopération internationale.

La communication expose les points de vue de la Commission sur la manière dont la recherche et l'innovation en matière de transport pourraient contribuer à la réalisation des objectifs du Livre blanc sur les transports et appuyer la mise en œuvre de «[Horizon 2020](#)», en établissant aussi des liens avec les stratégies en faveur de la spécialisation intelligente. Elle servira de point de départ à l'élaboration d'un **plan stratégique européen pour les technologies de transport** dont l'objectif sera de garantir une approche cohérente entre les différentes sources de financement de la recherche et de l'innovation en matière de transport pour la prochaine période de programmation financière et au-delà.

1) Renforcer le système européen de recherche et d'innovation : pour ce faire, la Commission propose de mener des actions stratégiques dans quatre domaines :

- la recherche et l'innovation devraient être **davantage ancrées dans la politique des transports**. La proposition de la Commission relative au programme-cadre «Horizon 2020» met en lumière les transports intelligents, verts et intégrés comme l'un des six grands enjeux sociétaux pour lesquels la recherche et l'innovation européennes peuvent réellement faire une différence ;
- les efforts consentis par chaque secteur et acteur devraient être **mieux coordonnés** entre tous les secteurs et acteurs ;
- il est important de **mettre fin au verrouillage technologique** et à la réflexion institutionnelle «cloisonnée». Les structures existantes et les alliances entre parties prenantes entravent la pleine exploitation du potentiel que présente l'innovation dans les transports qui fait appel à d'autres modes et secteurs ;
- les nombreuses exigences en matière de fonds propres, les grands besoins d'investissement et les barrières** élevées auxquels sont confrontés les nouveaux arrivants sur le marché empêchent le secteur des transports de commercialiser les solutions transformatives nécessaires.

2) Initiatives pour améliorer la capacité d'innovation : la Commission propose trois **voies globales de recherche et d'innovation** pour lesquelles des résultats concrets et utilisables doivent être obtenus dans les vingt prochaines années :

- Moyens de transport** : une modification radicale vers d'autres systèmes de propulsion, des carburants de substitution et des technologies de communication intelligentes devrait conduire au **développement de véhicules propres, intelligents, sûrs et silencieux**, ainsi qu'à une interface plus performante avec l'infrastructure. Il s'agit notamment d'avancées en matière de composants, de matériaux et de technologies habilitantes. La position concurrentielle sur la scène mondiale du secteur européen de la construction d'équipements de transport doit être renforcée.
- Infrastructures** : des progrès sont nécessaires en matière **d'infrastructures intelligentes, vertes, peu exigeantes en termes d'entretien et à l'épreuve du changement climatique**, y compris pour la fourniture de carburants de substitution, de systèmes d'information et de gestion du trafic modal. Il faut renforcer les capacités aux niveaux local, régional et national, tant pour les pouvoirs publics responsables de fournir ces services que pour les opérateurs de transport.
- Services et opérations de transport** : des avancées majeures sont nécessaires en ce qui concerne **l'efficacité et la continuité des services de transport de passagers et de marchandises**, afin de permettre une plus grande intégration de tous les modes de transport, et en termes de conception adéquate des nœuds et d'efficacité des équipements de transbordement. Des progrès sont également nécessaires en matière de **gestion intégrée de l'information**, du trafic et de la demande pour le transport multimodal au niveau européen, de solutions logistiques continues et de mobilité urbaine innovantes, y compris pour des transports publics de haute qualité.

3) Volets ciblés : avec les trois domaines d'innovation prioritaires, la Commission a recensé **dix volets ciblés** qui présentent un potentiel considérable pour la réalisation des objectifs du Livre blanc d'ici à 2030 (2050, cependant, pour certains volets).

Ces volets constituent le point de départ d'un **processus qui débutera en septembre 2012** et qui aboutira à l'établissement, pour chaque volet, **d'une ou de plusieurs feuilles de route** identifiant les financements, les instruments et les acteurs et prévoyant des mécanismes de gouvernance et de contrôle permettant de tenir compte de l'évolution des situations. Ces dix volets sont les suivants:

- Véhicules routiers propres, efficaces, sûrs, silencieux et intelligents.
- Aéronefs propres, efficaces, sûrs, silencieux et intelligents.

- Navires propres, efficaces, sûrs, silencieux et intelligents.
- Véhicules ferroviaires propres, efficaces, sûrs, silencieux et intelligents.
- Infrastructures intelligentes, vertes, peu exigeantes en termes d'entretien et à l'épreuve du changement climatique.
- Infrastructures pour la distribution de carburants de substitution à l'échelle de l'Europe.
- Systèmes de gestion du trafic modal efficaces (y compris la gestion de la capacité et de la demande).
- Services de gestion et d'information intermodaux intégrés.
- Logistique sans rupture de charge.
- Mobilité et transports urbains intégrés et innovants.

L'accent sera notamment mis sur les volets pour lesquels les marchés sont défaillants ou pour lesquels la mise en commun et la coordination des efforts peuvent accélérer l'adoption de nouvelles technologies.

4) Financement : la Commission souligne que par rapport au secteur privé et aux États membres, les investissements actuellement consentis par l'UE dans la recherche et l'innovation en matière de transport sont modestes en termes monétaires, mais leur effet de levier est élevé. L'UE a consacré environ **600 millions EUR par an au titre du 7^e programme-cadre** pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration (7^e PC).

Le plan stratégique pour les technologies de transport appuiera la mise en œuvre des programmes de financement proposés par la Commission pour le prochain cadre financier pluriannuel, sous réserve de son adoption par l'autorité législative. Parmi ceux-ci figurent «Horizon 2020», le [mécanisme pour l'interconnexion en Europe](#), le FEDER (Fonds européen de développement régional) et le Fonds de cohésion, ainsi que le [Programme pour la compétitivité des entreprises et des PME](#). La **Banque européenne d'investissement** sera invitée à intensifier l'octroi de prêts préférentiels via le mécanisme de financement du partage des risques (MFPR), à augmenter le volume de ses crédits au secteur des transports au titre de sa nouvelle politique de prêt et à fournir une assistance technique accrue aux parties prenantes des secteurs public et privé.

Le soutien financier public devra être fourni dans le plein respect des règles de l'UE applicables en matière d'aides d'État, y compris celles régissant les activités de recherche, de développement et d'innovation, le financement des activités de transport et les investissements en infrastructures.

En vue de faire progresser les travaux, la Commission invite le Conseil et le Parlement à:

- confirmer l'objectif consistant à mieux aligner la recherche et l'innovation en matière de transport sur les objectifs de la politique européenne des transports, tout en tenant compte de la réalité économique et politique actuelle et des objectifs de durabilité à long terme;
- convenir de concentrer les efforts de manière à trouver des solutions de transport durables et novatrices aux niveaux européen, national et local par l'intermédiaire des technologies innovantes, des nouvelles approches de services et de l'esprit d'entreprise;
- réfléchir à la manière d'établir un juste équilibre entre les différents instruments nécessaires à la commercialisation et au déploiement;
- approuver l'approche comportant la préparation d'un plan stratégique européen pour les technologies de transport, et les options envisagées pour des actions ultérieures, comme indiqué dans la présente communication.

Promotion d'une stratégie européenne pour les technologies de transport au service de la mobilité européenne durable de demain

2012/2298(INI) - 07/08/2013 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des transports et du tourisme a adopté un rapport d'initiative de Michael CRAMER (Verts/ALE, DE) sur la promotion d'une stratégie européenne pour les technologies de transport au service de la mobilité européenne durable de demain, en réponse à la communication de la Commission sur ce sujet.

Les députés considèrent que **l'innovation est essentielle** pour créer un système de transports plus intelligent, plus rationnel et plus sûr dans l'intérêt du citoyen, pour faire face aux difficultés environnementales rencontrées par le secteur des transports et pour parvenir à une économie à faibles émissions de CO₂.

Principes généraux : le rapport souligne que la stratégie européenne pour les technologies de transport au service de la mobilité européenne durable devrait prioritairement favoriser l'amélioration de la qualité du service, du confort des passagers et des entreprises et le recours à la mobilité durable. Il plaide pour **une utilisation plus efficace, cohérente et ciblée de la recherche et de l'innovation (R&I)** et invite la Commission et le Conseil à prévoir un financement suffisant au titre de l'initiative «Horizon 2020».

Les députés estiment que les politiques de l'Union devraient être **neutres sur le plan technologique** en ce qui concerne les technologies alternatives pour les transports et que les efforts en matière d'harmonisation ne doivent pas être un obstacle au développement de solutions innovantes dans le domaine des transports, à la diversité du bouquet énergétique et au déploiement de technologies de communication intelligentes. Ils préconisent d'investir davantage dans des mesures telles que les **incitations économiques** et de soutenir la commercialisation, la démonstration et la mise en pratique de nouvelles solutions. Afin d'accroître l'efficacité de la chaîne d'innovation, les projets de recherche devraient prendre en considération les « **engagements sur un cycle complet** ».

Le rapport demande qu'un soutien accru soit apporté aux activités de R&I des **petites et moyennes entreprises (PME)**, notamment en facilitant l'accès aux fonds de l'Union. Il insiste sur la nécessité de simplifier davantage les procédures administratives pour le financement de la R&I au niveau européen, national, régional, local et transfrontalier, afin d'établir **un cadre juridique clair et transparent**.

Mesures à prendre : les députés considèrent que la R&I dans le domaine de la mobilité durable devrait :

-

se fonder sur le **principe d'intégration**, en particulier en supprimant les maillons transfrontaliers manquants (interconnexions), en augmentant la compatibilité entre les systèmes et en leur sein (interopérabilité) ainsi qu'en atteignant les objectifs visant à passer à la combinaison des modes de transport les plus appropriés pour un trajet donné (inter- et co-modalité);

- accorder la plus haute importance aux **connexions interrégionales et aux maillons transfrontaliers manquants**, y compris dans les régions géographiquement fragmentées ;
- s'attacher au développement d'éléments **d'infrastructure durables**.

Le rapport préconise d'intensifier les efforts de recherche dans les domaines des connaissances économiques et sociales, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, ainsi que dans les technologies dans les domaines de la demande de mobilité et des **changements de comportement** (comme par exemple la conduite écologique et intelligente) en vue d'améliorer la sécurité pour tous les usagers de la route, en particulier pour les plus vulnérables, tels que les enfants, les personnes âgées, les piétons, les cyclistes ou les personnes handicapées et à mobilité réduite.

Les députés insistent sur la nécessité de mener des recherches sur la concurrence loyale intra- et intermodale dans le secteur des transports et confirment que des mesures visant à **parvenir à une énergie plus propre pour les technologies de transport et de mobilité** devraient être associées à des concepts plus efficaces et à une meilleure conception des véhicules. Ils soulignent que des **solutions innovantes visant à réduire le bruit** de tous les modes de transport, notamment à la source, s'imposent d'urgence.

Les États membres et la Commission sont invités à investir dans la recherche pour des **systèmes de transport intelligents (STI)** et à s'assurer de leur introduction, afin de contribuer ainsi à la réduction de l'encombrement du trafic, à l'amélioration de l'éco-efficacité du transport européen et au renforcement des normes de sécurité.

Les députés insistent à nouveau sur la nécessité d'améliorer le transport multimodal en mettant en place des **systèmes d'information et de billetterie intégrés et électroniques**. La R&I dans ce domaine devrait porter avant tout sur l'élimination des obstacles, l'interopérabilité, l'accessibilité financière, la transparence des prix, la facilité d'utilisation et l'efficacité. Le rapport souligne également la nécessité de mettre au point des solutions innovantes en matière d'infrastructures, notamment en matière de **systèmes d'information, de paiement et de réservation**, qui accordent une attention particulière à l'accessibilité sans entrave pour tous les passagers et, en particulier, pour les personnes à mobilité réduite.

Promotion d'une stratégie européenne pour les technologies de transport au service de la mobilité européenne durable de demain

2012/2298(INI) - 10/09/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 607 voix pour, 57 contre et 6 abstentions, une résolution sur la promotion d'une stratégie européenne pour les technologies de transport au service de la mobilité européenne durable de demain, en réponse à la communication de la Commission sur ce sujet.

Les députés considèrent que **l'innovation est essentielle** pour créer un système de transports plus intelligent, plus rationnel et plus sûr dans l'intérêt du citoyen, pour faire face aux difficultés environnementales rencontrées par le secteur des transports et pour parvenir à une économie à faibles émissions de CO₂.

Principes généraux : le Parlement est d'avis que la stratégie européenne pour les technologies de transport au service de la mobilité européenne durable devrait prioritairement favoriser l'amélioration de la qualité du service, du confort des passagers et des entreprises et le recours à la mobilité durable. Il plaide pour **une utilisation plus efficace, cohérente et ciblée de la recherche et de l'innovation (R&I)** et invite la Commission et le Conseil à prévoir un financement suffisant au titre de l'initiative «Horizon 2020».

Les députés estiment que les politiques de l'Union devraient être **neutres sur le plan technologique** en ce qui concerne les technologies alternatives pour les transports et que les efforts en matière d'harmonisation ne devraient pas faire obstacle au développement de solutions innovantes dans le domaine des transports, à la diversité du bouquet énergétique et au déploiement de technologies de communication intelligentes.

La résolution :

- préconise d'investir davantage dans des mesures telles que les **incitations économiques** et de soutenir la commercialisation, la démonstration et la mise en pratique de nouvelles solutions. Afin d'accroître l'efficacité de la chaîne d'innovation, les projets de recherche devraient prendre en considération les **«engagements sur un cycle complet»** ;
- demande qu'un soutien accru soit apporté aux activités de R&I des **petites et moyennes entreprises (PME)**, notamment en facilitant l'accès aux fonds de l'Union ;
- insiste sur la nécessité de simplifier davantage les procédures administratives pour le financement de la R&I au niveau européen, national, régional, local et transfrontalier, afin d'établir **un cadre juridique clair et transparent**.

Mesures à prendre : le Parlement considère que la R&I dans le domaine de la mobilité durable devrait :

- se fonder sur le **principe d'intégration**, en particulier en supprimant les maillons transfrontaliers manquants (interconnexions), en augmentant la compatibilité entre les systèmes (interopérabilité) ainsi qu'en atteignant les objectifs visant à passer à la combinaison des modes de transport les plus appropriés pour un trajet donné (inter- et co-modalité);
- accorder la plus haute importance aux **connexions interrégionales et aux maillons transfrontaliers manquants**, y compris dans les régions géographiquement fragmentées ;
- s'attacher au développement d'éléments **d'infrastructure durables**.

Les députés demandent :

- l'intensification des efforts de recherche dans les domaines des connaissances économiques et sociales, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, ainsi que dans les technologies dans les domaines de la demande de mobilité et des **changements de comportement** (comme par exemple la conduite écologique et intelligente). L'objectif serait d'améliorer la sécurité pour tous les usagers de la route, en particulier pour les plus vulnérables, tels que les enfants, les personnes âgées, les piétons, les cyclistes ou les personnes handicapées et à mobilité réduite ;
- des mesures visant à parvenir à une **énergie plus propre** pour les technologies de transport et de mobilité, qui devraient être associées à des concepts plus efficaces et à une meilleure conception des véhicules ;
- des **solutions innovantes visant à réduire le bruit** de tous les modes de transport, notamment à la source ;
- la mise en place de **systèmes d'information et de billetterie intégrés et électroniques** en vue d'améliorer le transport multimodal ;
- la mise au point de solutions innovantes en matière d'infrastructures, notamment en matière de **systèmes d'information, de paiement et de réservation**, qui accordent une attention particulière à l'accessibilité sans entrave pour tous les passagers et, en particulier, pour les personnes à mobilité réduite.

Les États membres et la Commission sont invités à investir dans la recherche pour des **systèmes de transport intelligents (STI)** et à s'assurer de leur introduction, afin de contribuer ainsi à la réduction de l'encombrement du trafic, à l'amélioration de l'éco-efficacité du transport européen et au renforcement des normes de sécurité.